

L'électrique en vitrine sur les routes de la région

La deuxième édition du Tour Poitou-Charentes électrique a été lancée hier à Poitiers. Étape ce soir à La Rochelle. Final demain à Angoulême.

Jean-François BARRE
jf.barre@charentelibre.fr

Quarante et une voitures au Futuroscope hier après-midi, parties de Poitiers ce matin pour rallier Niort et La Rochelle via le Marais poitevin. Puis Angoulême ce soir après une étape à Saintes et Cognac dans la journée. Quelques centaines de kilomètres et pas une goutte d'essence. C'est la deuxième édition du Tour Poitou-Charentes des véhicules électriques. Une balade dans la campagne régionale, une curiosité silencieuse sur les routes départementales, mais surtout la promotion de l'électrique. «Prouver que l'on peut effectuer un parcours journalier de 165 kilomètres, qui peut ressembler à celui d'un véhicule d'entreprise ou de collectivité, en rechargeant le moins possible.» C'est le défi mis sur pied par Jean-François Villeret, patron d'agence de communication à Poitiers et ardent promoteur de la «mobilité durable». L'idée du tour, c'est d'apporter la preuve par l'exemple. Monter pour convaincre lors des étapes dans les quatre villes chefs-lieux de la région.

»

L'an dernier, on nous regardait avec un petit sourire. Cette année, on sent quelque chose de différent.

En Poitou-Charentes, c'est une pratique de longue date. La Rochelle avait joué les précurseurs il y a plus de vingt ans en proposant des véhicules électriques en libre-service. Aujourd'hui, les quatre préfectures de la région



Le tour de la région, c'est une vitrine et un moyen de convaincre de la pertinence de la mobilité électrique.

Photo archives Phil Messelet

disposent de leur service d'auto-partage. C'est aussi un enjeu sur un territoire où la Région a investi directement dans le véhicule électrique à travers les aides à l'acquisition et l'entrée au capital de Mia Electric.

Sensibiliser et séduire les entreprises

La première édition, c'était un peu du folklore. Certes avec le soutien de constructeurs comme Nissan, Renault ou Volvo. «L'an dernier, se souvient Jean-François Villeret, on nous regardait avec un petit sourire. Cette année, on sent quelque chose de différent. Une évolution. Les choses sont prises au sérieux.»

Les partenaires sont toujours au départ. Les constructeurs, les administrations et les collectivités. «Mais on a aussi la participation du Centre régional des jeunes dirigeants. De jeunes chefs d'entreprise qui, à pas loin de vingt-cinq, vont se relayer sur le parcours. Et là, c'est

très intéressant. C'est un moyen de les sensibiliser.»

À chaque étape, les organisateurs du tour proposeront, comme ce sera le cas notamment demain dans le village, au Champ-de-Mars à Angoulême, une exposition des véhicules, des essais. La preuve par l'exemple, c'est aussi accueillir sur le tour des prototypes comme la Tesla berline, ses cinq places et ses 500 kilomètres d'autonomie. Ou encore démontrer, à travers l'expérience d'un concurrent, qu'il est possible d'effectuer Rennes-Poitiers d'une traite. À condition de bien vouloir recharger trois fois une demi-heure. Néanmoins, malgré la question centrale de la faible autonomie des voitures, alors que la plupart des constructeurs commencent à s'intéresser à l'électrique, le regard a changé. «La preuve. On a refusé du monde, s'enthousiasme Jean-François Villeret. On aurait pu être plus de cinquante au départ. On passe d'une indifférence polie à un intérêt curieux.»

Sursis pour les parfumeurs du net

Parce qu'il a estimé qu'ils le valaient bien, Cyril Vidalie, le procureur, a requis hier lors de l'audience correctionnelle du tribunal d'Angoulême un an de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende à l'encontre d'Olivier, 52 ans, charentais et pas très bon commerçant, et de David, 38 ans vichyssois et pas très bon intermédiaire. Il a aussi requis six mois avec sursis et la même amende à l'encontre de Sylvie, 40 ans, et de Mehdi 25 ans, tous deux belges et pourvoyeurs de parfums frelatés vendus au noir sur internet sans déclaration ni charges. Ce qui leur a valu d'être tous poursuivis pour travail dissimulé. Hier soir, le tribunal a considéré que Sylvie, fournisseur officiel des parfums, était le cerveau de l'histoire. Les magistrats ont prononcé une peine de dix mois avec sursis et 1 000 euros d'amende. Olivier a pris six mois de sursis,

Mehdi quatre mois de sursis, comme David, qui a été relaxé pour le travail dissimulé. Ce sont les juristes de L'Oréal, à l'affût sur e-bay, le site de vente en ligne, qui ont repéré des parfums de leur marque à des prix défilant toute concurrence: de 16 ou 18 euros à 40 euros. Rien à voir avec la parfumerie légale.

Des traces d'urine dans les parfums frelatés

Les enquêteurs de la PJ de Limoges et de la direction des douanes, mis au parfum par les juristes ont vite remonté les adresses IP, décrypté les pseudos et lancé les perquisitions. Ils ont mis la main sur pas mal de flacons frelatés. Les spécialistes des fragrances subtiles y ont même retrouvé des traces d'urine. Ils ont reconstitué les comptabilités occultes, établi les chiffres d'affaires en dizaines de milliers d'euros.

Hier à l'audience, Olivier et David, les seuls présents, n'ont rien nié mais sérieusement édulcoré. À l'instar de leurs produits, ils ne seraient que de pâles copies d'escrocs. Juste des chômeurs qui avaient, pensaient-ils, trouvé un moyen d'arrondir un peu les fins de mois. Olivier, le premier démasqué, avait même déclaré ses revenus occultes. Et David, qui avait monté un site pour jouer les intermédiaires, dit ne s'être aperçu que sur le tard, quand il en a commandé pour lui et sa famille, que les produits venus de Belgique étaient de la contrefaçon. Ce que Sylvie, qui voulait emmener sa fille dans les parcs de loisirs, appelait pudiquement des «produits déclassés».

Dans l'attente du jugement, les avocats ont tenté de ramener à de plus justes proportions une carambouille à la petite semaine. «Ils ont compris la leçon.»

J.-F. B.

Chiffre

205 km/h

C'est la vitesse à laquelle deux automobilistes ont été contrôlés sur la D 675 en Haute-Vienne

entre les communes de Bellac et Saint-Junien, à la limite de la Charente. Les conducteurs, qui faisaient la course, ont été interceptés à Blond à 205 km/h au lieu des 90 autorisés. Les permis, dont l'un était probatoire avec une vitesse limitée à 80 km/h, ont été retirés sur le champ.

Faits divers

■ ANGOULÊME

Interceptés avec du gazole volé à La Rochefoucauld

Le fourgon a attiré l'œil d'une patrouille de police. Il était 3 heures dans la nuit de lundi à mardi, rue des Vernières à Angoulême. À bord du véhicule, trois jeunes hommes de 22, 19 et 17 ans. À l'arrière du fourgon, onze jerrycans de 20 litres chacun, remplis de gazole. Les trois garçons ont été conduits au commissariat pour expliquer la provenance du carburant. Ils n'ont guère fait de difficultés pour re-

connaître que le gazole provenait du réservoir d'un poids lourd dont ils n'avaient eu qu'à dévisser le bouchon pour le siphonner et remplir leurs bidons.

À l'issue de leur garde à vue, les trois garçons, qui ne sont pas des inconnus pour la justice, ont été laissés libres, nantis d'une convocation devant le tribunal correctionnel pour les deux plus âgés, devant le juge des enfants pour le mineur.

24 heures en région

■ DEUX-SÈVRES

Une seconde saisie de stupés au cours du week-end

Leurs collègues de la brigade de surveillance des douanes de Poitiers avaient déjà intercepté deux hommes qui transportaient du cannabis sur la RN10 vendredi (CL d'hier). Dimanche, les motards de la brigade, qui patrouillaient sur l'autoroute A10, dans les Deux-Sèvres, ont repéré une voiture qui a attiré leur attention sur une aire de repos à proximité de Niort. À son bord, deux jeunes hommes âgés d'environ

25 ans. Les douaniers ont inspecté le véhicule. Ils y ont découvert 64 paquets et sachets représentant un poids total de 34,4 kilos de résine de cannabis d'une valeur globale sur le marché illicite des stupéfiants de 206 400 euros.

Le passager de la voiture n'était apparemment pas au courant du transport. Il a été mis hors de cause. Le conducteur, du Maine-et-Loire, a été déféré au parquet d'Angers qui s'est saisi de l'affaire.

■ BD

Tintin en saintongeais toujours en quête d'acquéreurs

La souscription pour l'impression de 3 000 exemplaires de «L'Île negue», traduction en saintongeais de «L'île noire» (CL du 13 août), le septième album des aventures de Tintin, se poursuit jusqu'au 30 septembre. Casterman, l'éditeur historique des péripéties du célèbre reporter, pose en conditions absolues une telle quantité d'albums et leur pré-règlement. Portée par le magazine Xaintonge, l'initiative n'a pour l'instant attiré que la moitié des souscripteurs requis. Pour acquérir cet ouvrage qui a vocation à devenir collector, il convient impérativement de s'adresser au journal en question, soit via son site internet

(www.xaintonge.fr) où le paiement en ligne est possible avec Paypal, soit par courrier à Xaintonge, Barreau, 17770 Saint-Hilaire-de-Villefranche. Le prix? 12,30 euros plus 3,95 euros de frais de port. Xaintonge indique que les offres de pré-achat proposées – pour quelques centimes de moins – par les géants de la vente en ligne grâce à un système de récupération automatique de numéros ISBN et ISSN ne sont pas valides. Elles ne seront pas comptabilisées dans la souscription. «L'Île negue», que le magazine aimerait voir acquis par les collectivités, doit logiquement paraître avant Noël. Contact: 06 71 63 39 25.

■ TAXIS

Assemblée générale extraordinaire. Le Syndicat autonome des taxis de la Charente se réunira en assemblée générale extraordinaire le 28 septembre prochain à 9h30 à la chambre de métiers à Angoulême. Cette réunion sera l'occasion de négocier la nouvelle convention des transports assis professionnalisés (TAP) avec la Caisse primaire d'assurance-maladie. La présence de tous les adhérents est indispensable.